



<http://folatecoere.free.fr>

*L'efficacité
Réformiste*

LATECOERE
TOULOUSE – GIMONT

A Toulouse, le 14 Juin 2013

Régime d'horaire réduit de fin de semaine Travail « Samedi – Dimanche » FO SIGNE L'ACCORD

Le syndicat FO vous informe de la teneur de l'accord Samedi - Dimanche.

L'accord est prévu sur une période maximum du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2014 et concerne :

- ✓ le chantier B787,
- ✓ des opérateurs postes robots, monte baisse (à confirmer), chef d'équipe, roboticien et contrôleur,
- ✓ du personnel CDI, CDD ou Intérim volontaire

Le travail sera planifié sur 2 jours par semaine (samedi et Dimanche) à raison de 12 heures par jours (7H à 19H) et exclut toute heure supplémentaire.

Le personnel volontaire s'engagera sur une durée minimum de 3 mois consécutifs.

La rémunération donne lieu à une majoration de 50% calculée sur le salaire de base et ancienneté.

En cas de travail en équipe, les heures de travail effectuées bénéficieront d'une majoration de 25%.

Les mesures compensatoires suivantes ont été intégrées à l'accord :

- ✓ Pause casse croûte de 40 minutes payée comme temps de travail effectif.
- ✓ Crédit mensuel de 4 heures payées au taux normal pour permettre aux salariés de garder un lien avec les services de l'entreprise.
- ✓ Indemnité « Panier » de 16,60€ par jour et remboursement des frais kilométriques (Aller/Retour) sur le barème de l'indemnité de déplacement qui feront l'objet de notes de frais mensuelles.
- ✓ Prime mensuelle « SD » de 200€ pour les 8 premières semaines puis 240€ à partir de la neuvième semaine.

Considération FO

Le syndicat FO a intégré dans sa position de négociation l'importance de cet accord pour l'entreprise et **des mesures** pour que les salariés qui se porteront volontaires ne soient **pas lésés**.

L'intégralité de nos **demandes a été acceptée et intégrée** dans cet accord par la Direction. Ainsi le caractère exceptionnel de ces horaires est **reconnu et compensé financièrement**.

Le bureau du Syndicat FO a donc décidé de signer l'accord sur le régime d'horaire réduit de fin de semaine « Travail Samedi-Dimanche »

Vos délégués FO sont à votre disposition, si vous souhaitez de plus amples informations n'hésitez pas à les contacter.